



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par Dany CLARET
Service Prévention des Risques Naturels et Routiers
Unité sécurité routière
Tél : 02 62 40 28 45
Mél : dany.claret@developpement-durable.gouv.fr
Réf. :

Saint-Denis, le **19 SEP. 2022**

NOTE

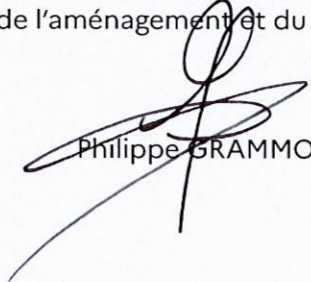
à Monsieur le Préfet

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des personnes volontaires et bénévoles qui souhaitent s'engager au bénéfice de la sécurité routière dans le cadre du programme d'État « Agir ». Ce sont les IDSR qui animent au quotidien les actions menées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

La coordination sécurité routière de la DEAL a organisé cette année deux sessions de recrutement de nouveaux bénévoles.

Je propose à votre signature l'arrêté portant désignation des premiers volontaires.

Le directeur de l'environnement
de l'aménagement et du logement



Philippe GRAMMONT



Arrêté N° 1 8 8 3 /DEAL/SPRINR/USR
portant désignation des intervenants départementaux
de sécurité routière (IDSR)

LE PRÉFET DE LA RÉUNION

Vu la décision du Comité Interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un nouveau programme de mobilisation pour la sécurité routière ;

Vu la lettre du Délégué Interministériel à la sécurité routière du 23 août 2004 aux préfets, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, fondé sur la mise en œuvre d'opérations structurées de prévention ;

Vu l'arrêté n° 1674 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Parvine LACOMBE, directrice de cabinet et à ses collaborateurs ;

Vu la formation suivie dans le cadre du dispositif « AGIR » par les personnes désignées ci-dessous ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,

ARRETE

Article 1 – Les 9 personnes dont les noms suivent sont nommées « Intervenants Départementaux de Sécurité routière (IDSR) » pour l'année 2022. Elles participeront à ce titre à des actions concrètes de prévention et de sensibilisation, proposées par la préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière sur les enjeux spécifiques du département.

Article 2 – Les IDSR sont des collaborateurs occasionnels du service public et à ce titre, sont couverts par l'État pour l'exercice de leurs missions.

BASSONVILLE Evelyne
CAUMES Monique
CERVEAUX Laurent
DOURAGUIA Marie-Sylvie
FOURREAU Eric
GRILLO Frédéric
NAMLACAMOURIMA
Valérie
ONRAET Anne-Marie
PELLUAU Laëtitia

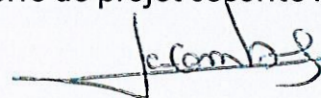
Article 3 – Le présent engagement vaut du 12 septembre 2022 au 31 décembre 2022.

Article 4 – La directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière et le coordinateur départemental sécurité routière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Denis, le

21 SEPT 2022

Pour le préfet, par délégation,
la directrice de cabinet
cheffe de projet sécurité routière



Parvine LACOMBE

Voies et délais de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans le délai de deux mois à compter de sa publication.